



PRÉFET DE LA CHARENTE

COMMUNIQUÉ

En raison du contexte géopolitique, le Premier ministre a décidé de renforcer les mesures de sécurité prévues par le dispositif Vigipirate.

Sur le territoire national, des mesures de prévention contre les risques terroristes sont mises en œuvre notamment dans les lieux publics et les transports.

Le niveau du dispositif Vigipirate actuellement en vigueur est celui de la VIGILANCE renforcée :

- autour des édifices sensibles et les sites symboliques pouvant constituer des cibles potentielles ;
- dans les établissements culturels et culturels les plus exposés ;
- dans les zones publiques des transports ;
- à l'entrée des bâtiments très fréquentés du public tels que les grands magasins.

Le plan Vigipirate mobilise tous les acteurs concernés par la protection contre le terrorisme : l'Etat mais aussi les collectivités territoriales, les opérateurs économiques et l'ensemble des citoyens.

C'est pourquoi un appel à la vigilance a été lancé à tous les Français ; celui-ci est relayé et consultable sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr.

Il est ainsi demandé aux citoyens de signaler l'activité d'un individu ou d'un groupe qui paraîtrait anormale, aux forces de l'ordre, aux patrouilles militaires ou aux services de surveillance et de sécurité du lieu dans lequel ils se trouvent.

Cette attitude citoyenne a déjà permis de déjouer des tentatives d'attentats et d'actes de malveillance.

En outre, il est recommandé à tous ceux qui prévoient de se rendre dans un pays étranger de consulter la page « Conseils aux voyageurs » sur le portail www.diplomatie.gouv.fr et de s'inscrire sur le portail « Ariane » pour être informé de tout événement important concernant la sécurité.

De même, pour les Français voyageant ou résidant à l'étranger, ceux-ci doivent prendre connaissance des coordonnées des services diplomatiques du pays concerné et ne pas hésiter pas à les appeler.

Des précisions peuvent également être obtenues sur le site : www.risques.gouv.fr